#### Séance du 3 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois mai à vingt heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15 Membres en exercice : 15 Membres présents : 12

<u>Présents</u>: M.BARBE, MME BASSAN, MME BERTOLOTTI, M.CORNIQUET, M.DEWILDE, M.DROUARD, MME FEUVRIER, M.FRANIATTE, MME HAGEN, MME HAZOTTE, M. HERGAT, MME WOLTER

M. BACH donne procuration à M. DEWILDE. M.TONNELIER donne procuration à M. BARBE.

Absente excusée : MME GOMES-PICART

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire MME FEUVRIER

Approbation du compte rendu de la séance précédente Budget Eau 2017 Subventions associations Composition du conseil communautaire Approbation du compte rendu annuel d'activité 2016 Sodevam Divers

Monsieur le Maire décide de supprimer le point sur la composition du conseil communautaire suite à un manque d'information de la CCCE.

## 31-2017 : Budget Eau 2017

La trésorerie nous informe d'une anomalie sur le budget eau 2017 Il convient d'annuler la délibération n°26-2017 du 5 avril 2017.

Monsieur le Maire présente le budget eau qui s'équilibre ainsi Budget Eau 2017

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 232 841.17€ Recettes : 232 841.17€

### Investissement

Dépenses : 174 945.12€ Recettes : 174 945.12€

Le Conseil à l'unanimité décide d'annuler la délibération n°26-2017 du 5 avril 2017et de voter les sections de fonctionnement et d'investissement comme ci-dessus.

## 32-2017: subventions associations

Monsieur le Maire propose les demandes de subventions suivantes :

CAE: 300€

Tennis club d'Entrange : 200€

APOLO J:80€

AFD (association diabétiques de lorraine) : 80€

ATAV Thionvilloise: 80€

PREVENTION ROUTIERE MOSELLE: 80€

AFSEP (association française sclérose en plaques) : 80€

AFAD : 80€ VMEH : 80€ VIE LIBRE : 80€

FED.CONCILIATEUR JUSTICE : 80€ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : 80€ LA LIGUE CONTRE LE CANCER : 80€

Le Conseil municipal à l'unanimité des votes décide d'attribuer les sommes ci-dessus.

# 33-2017 : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité 2016 Commune d'Entrange ZAC Multi-sites des Oiseaux

Après présentation et lecture du document transmis par Sodevam, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

#### **Divers**

Monsieur le Maire informe qu'une procédure d'abandon manifeste va être engagée pour la maison 13-15 rue des fleurs.

Un courrier a été adressé au propriétaire.